



Guide syndical CGT Educ'action

Mouvement 2014

Ce guide est destiné à vous aider dans votre demande de mouvement pour l'année scolaire 2014-2015. Il résume le document de l'Inspection Académique en synthétisant les points importants. N'hésitez pas toutefois à nous contacter en cas de problèmes.

Coordonnées téléphoniques	Coordonnées mails	Permanence mouvement
06.50.11.30.27 06.63.57.64.72 06.95.08.09.94	1degre06@cgteducationnice.org	34 bd Jean Jaurès 06300 Nice 3 ^{ème} étage Mercredi 16 avril de 16h à 18h Mardi 22 avril de 9h à 12h et de 14h à 17h. Vendredi 25 avril de 9h à 12h
Et notre site internet : http://cgteducationnice.org/		

1- Général

A/ Ouverture et fermeture du serveur :

Ouverture du serveur le 16 avril 2014 à 9h00, fermeture le 27 avril à minuit. Evitez de faire votre mouvement au dernier moment en raison des risques de surcharges du serveur.

B/ Accéder à l'application du mouvement :

Le mouvement se fait entièrement en ligne par l'application iprofs. (<https://bv.ac-nice.fr/iprof/ServletIprof>)

Les codes pour y accéder sont pour le compte utilisateur votre initiale de prénom suivi de votre nom de famille (exemple : Pascal Dupont - pdupont) et votre mot de passe est composé soit de votre Numen si vous ne l'avez jamais changé, soit du code que vous avez choisi.

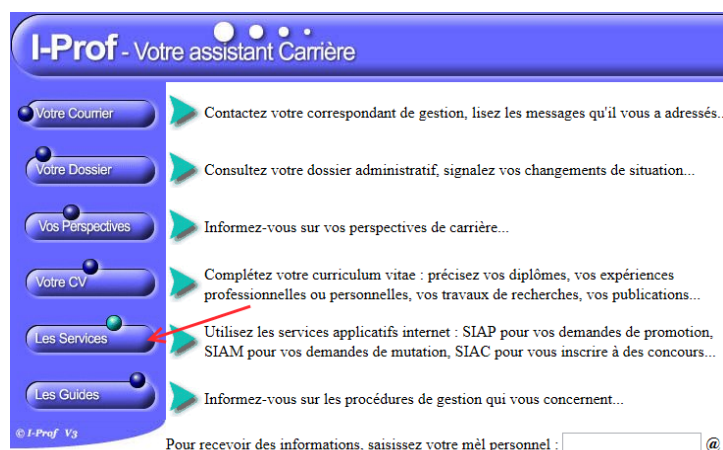


Pour accéder à I-Prof, vous devez confirmer votre authentification en saisissant votre compte utilisateur et votre mot de passe, puis en cliquant sur le bouton "Valider" :

Compte utilisateur

Mot de passe

Une fois connecté-e il faut se diriger vers le bouton « Les services » à gauche de l'écran puis sur SIAM en haut de l'écran.



C/ Entrer son mouvement :

Il faut ensuite classer ses vœux, par ordre de préférence, en utilisant les codes fournis dans la L16 (voir site de l'Inspection académique ou de la CGT Educ'action).

Une fois validé il faut penser à imprimer l'accusé de réception, reçu sur la boîte mail iprofs (bouton « votre courrier » à droite de la page principale). Il faut penser à vérifier son barème. Attention, pas de vérification systématique de ce dernier par l'administration cette année, c'est à vous de le faire et de le renvoyer seulement s'il y a un souci. Dans le cas d'un barème faux ou que vous pensez erroné, il faut renvoyer l'accusé à mouvement1degre06@ac-nice.fr avec copie à 1degre06@cgteducactionnice.org afin que nous puissions suivre votre dossier.

2- Je fais mon mouvement car/pour :

A/ Je suis à titre provisoire, sans poste ou néo titulaire :

Dans mon mouvement je dois demander au minimum 3 vœux de regroupements géographique dont un de regroupements de communes sauf si je suis touché-e par mesure de carte scolaire.

Le vœu « commune de Nice » est considéré comme un regroupement de communes.

Attention à bien mettre les vœux de commune et de regroupements sinon il y aura annulation du mouvement, sans rattrapage possible cette année.

B/ Je demande un poste de TRS (anciens postes fractionnés):

Je demande les postes de TRS par circonscription, puis après le mouvement à titre définitif je ferai un deuxième mouvement interne à la circonscription.

Si je suis déjà en poste de TRS sur une circonscription je bénéficie d'1 point par ancienneté sur cette circonscription avec un maxima de 4 points lors du deuxième mouvement interne aux TRS.

C/ Je postule sur un poste fléché :

Je dois avoir l'habilitation en langue concernée par le poste fléché. Je m'engage si j'ai le poste à enseigner dans trois classes, dont la mienne, la langue vivante. Avantage : jusque-là ces postes sont protégés en cas de mesure de carte scolaire (sauf s'il y a fermeture de classe et défléchage la même année).

D/ Je postule sur de l'ASH :

Même sans CAPASH je peux postuler sur tout sauf sur les postes de Rééducateur (G), psycho, ou postes profilés. Si je n'ai pas le CAPASH, je passe après tout le monde et mon attribution de poste sera à titre provisoire.

E/ Je postule sur du UPE2A (ex-cri) :

Les affectations sont offertes en priorité aux titulaires d'une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire français langue seconde. Il y a la même priorité pour ceux qui ont eu déjà un poste UPE2A à titre définitif. Viennent ensuite les personnes du vivier UPE2A ou nommé à titre provisoire sur un de ces postes et enfin les autres personnels.

F/ Je postule du BD/ZIL :

a) Si j'ai un temps partiel de droit :

Je peux être à 50%, 80% ou en mi-temps annualisé. Si c'est 75%, je serai délégué-e à temps partiel sur un TRS.



b) Si j'ai un temps partiel sur autorisation :

Je ne peux bénéficier que d'un mi-temps annualisé. Les personnes nommées à titre définitif sur un poste de BD ou ZIL et désirant garder leur temps partiel de 50% ou 75% peuvent participer au mouvement et bénéficier d'une bonification de 5 points sur tout poste d'adjoint. Sinon ils-elles reprendront à temps plein.

G/ Je suis touché-e par mesure de carte scolaire (MCS) :

a) Qui est touché :

Ce sera la dernière personne arrivée sur **le groupe scolaire**, sauf s'il y a un-e volontaire. Il n'y a pas MCS pour les PEMF. **A ancienneté de nomination égale la personne est choisie en fonction de son barème du mouvement 2014.**

Dans un groupe scolaire, une priorité 1 est attribuée au dernier arrivé sur le groupe, une priorité 2 pour le dernier arrivé sur l'école touchée par MCS.

Ex : Fermeture d'un poste d'adjoint élémentaire au mixte 1, la dernière personne arrivée est sur le mixte 2. Elle est touchée par MCS de même que la dernière personne arrivée sur le mixte 1. Il y aura une priorité 1 à celle du mixte 1, et une priorité 2 à celle du mixte 2

(Priorité 1 : 10 points sur tous les vœux d'adjoint/ Priorité 2 : sur l'école + 10 sur tous les vœux d'adjoint).

b) Je suis touché-e par MCS sur un poste de TRS :

En cas de fermeture d'un poste de TRS, il y a une priorité absolue sur les postes de TRS de la circonscription, une priorité 2 sur une autre circonscription, et 4 points sur les postes d'adjoints-es.

Pour les autres cas, consulter les documents de l'inspection académique sur le mouvement intra-départemental, ou nous contacter.



3- Les bonifications

Rappel : les bonifications sont valables pour un mouvement de poste à poste uniquement (de direction à direction, d'adjoint à adjoint...)

A/ Concernant les directions

Directeur-riche ayant plus de 10 ans d'ancienneté dans la fonction (y compris les périodes d'intérim)	2 points
Directeur-riche changeant de groupe de direction (perte de classe)	3 points
Directeur-riche nommé-e en ZEP depuis au moins 3 ans sans interruption, y compris en cas de changement d'école)	5 points
Directeur-riche nommé-e en zone rurale fragile depuis au moins 3 ans sans interruption, y compris en cas de changement d'école	10 points
Intérim de direction une année : bonification attribuée au vœu concernant la direction occupée par intérim.	10 points

B/ Concernant les postes d'Adjoint-e :

Enfant à charge au titre des allocations familiales, prise en compte jusqu'à l'âge de 20 ans au 01/01/14, avec un maximum de 4 points.	1 point par enfant
Enfant à naître : certificat médical justifiant la grossesse. Aucune modification prise en compte après le 27 avril 2014.	1 point
Eloignement à partir de 20km du domicile (commune) à l'école de rattachement (commune) pendant l'année scolaire 2013-2014. Bonification également accordée aux remplaçants-es. (voir le kilométrage sur viamichelin, de centre-ville à centre-ville quelle que soit l'adresse du domicile ou de l'école).	2 points
Personnel nommé sur un poste fractionné, dans le seul cas où les communes d'exercice sont distantes de plus de 20 km	2 points
Personnel exerçant sur un poste en zone rurale fragile a- Pour cette année scolaire b- Depuis 3 ans	a- 2 pts b- 10 pts
Personnel exerçant en ZP sans discontinuité à titre provisoire ou définitif depuis 3 ans sans discontinuité.	5 points

C/ Pour l'ASH (valable pour les personnes non titulaire du CAPASH, CAEI, CAPSAIS, vers tout poste d'adjoint)

Tout poste spécialisé hors ZIL ASH et CLIS D a- depuis 1 an b- depuis 2 ans c- depuis 3 ans	a- 2 pts b- 4 pts c- 6 pts
Personnels exerçant à titre provisoire sur un poste de ZIL ASH. a- depuis 1 an b- depuis 2 ans c- depuis 3 ans	a- 3 pts b- 5 pts c- 10 pts
Personnels non spécialisés exerçant en CLIS D. a- depuis 1 an b- depuis 2 ans c- depuis 3 ans	a- 3 pts b- 5 pts c- 7 pts
Cumul des points spécialisés et des points ZEP pour les personnels exerçant en CLIS D	10 points
Brigade départemental ayant assuré un remplacement de 5 mois au moins dans l'ASH	5 points
Personnels partant en formation ASH : prise en compte des années d'expérience dans l'enseignement spécialisé selon les bonifications ci-dessus.	



4- Regroupements

Mouvement 2014

- 1- Regroupements de communes (R)
- 2- Regroupements géographiques dans Nice et environs (S)

Regroupements devant impérativement figurer parmi les vœux formulés :

- 2 regroupements de secteur S + 1 regroupement de communes R
- ou
- 2 regroupements de secteur S + 1 commune de Nice (C Nice)
- ou
- 2 communes C + 1 regroupement de communes R
- ou
- 2 communes C + 1 commune de Nice (C Nice)
- ou
- 1 regroupement de secteur S + 1 commune C + 1 regroupement de communes R
- ou
- 1 regroupement de secteur S + 1 commune C + 1 commune de Nice (C Nice)

1-Regroupements de communes (R)

GRAND BIOT

Antibes
Biot
Le Bar sur Loup
Opio
Valbonne
Vallauris
Menton
Le Rouret
Roquefort les pins

GRAND CAGNES

Cagnes s/ Mer
La Colle s/ Loup
St Laurent du Var
Tourrettes sur Loup
Villeneuve-Loubet
St Paul
Vence

GRAND CANNES

Cannes
Le Cannet
Mandelieu la Napoule
Théoule s/ Mer
La Roquette s/ Siagne
Pégomas

GRAND CARROS

Bonson
Bouyon
Gattières
La Gaude
St Jeanet
Carros
Castagniers
Colomars

La Roquette sur Var
Le Broc
Levens
St Blaise
St Martin du Var

GRAND GRASSE

Cadris
Grasse
Châteaufort de Grasse
Le Tignet
Peymeinade
Speracédès
St Cezaire s/ Siagne
St Vallier de Thiey
Auribeau
Mouans-Sartoux
Mougins

GRAND MENTON

Beausoleil
Castellier
Castillon
Gorbio
La Turbie
Menton
Roquebrune Cap Martin
Beaulieu
Cap d'Ail

HAUT GRASSE

Andon
Briançonnat
Caille
Caussois
Ciprières
Courssegoules
Escagnolles
Gourdon
Gréolières
Séranton
St Auban
Valderoure

VALLEE DE LA ROYA

Breill/Roya
Fontan
La Brigue
Saorge
Sospel
Tende

VALLEE DE LA TINÉE

Cians
Isola
La Tour s/ Tinée
St Etienne de Tinée
St Sauveur s/ Tinée
Valdeblore

VALLEE DE LA VESUBIE

Belvédère
La Bollène Vésudie
Lantosque
Roquebillière
St Martin Vésudie
Utielle

VALLEE DU PAILLON

Drap
La Trinité
St André
Contes
Bendejun
Berre-les-Alpes
Blausasc
Cantaron
Châteaufort-Villeveille
Coaraze
L'Escarène
Lucéram
Peille
Peillon
Touët de l'Escarène

VALLEE DU VAR

Mallausène
Puguet-Théniers
Touët s/ Var
Villars s/ Var

HAUT VAR

Beuil
Dailis
Entraunes
Guillaune
Péone Valberg

VALLEE DE L'ESTERON

Ascos
La Penne
Pierrefeu
Roquesteron
Toudon

2- Regroupements géographiques dans Nice et environs (S)

NICE OUEST	NICE COLLINES	NICE CENTRE	NICE PORT	NICE EST
Bois de Boulogne Mat I Les Orchidées Mat (ex Bois de Boulogne Mat 2) Bois de Boulogne Mx Flore Mat Flore Mx I Flore Mx2 La Digue Mat I La Digue Mx I La Digue Mx2 Les Moulins Mat Les Moulins Mx	Baumettes Mat I Baumettes Mat 2 Baumettes Mx I Baumettes Mx2 Châlet des Roses Mat Châlet des Roses Mx La Bormala Mat La Bormala Mx Les Genêts Mat Les Genêts Mx Madeleine Sup. Mat Madeleine Sup. Mx Rosa bonheur Mat St Roman de Bellet Mx Ventabrun Mat Ventabrun Mx Madonnette Terron Mat Madonnette Terron Mx Moretti Mx St Pierre d'Arène St A. de Ginestière Mat St A. de Ginestière Mx Ste Hélène Mat Ste Hélène Mx St Philippe St Philippe Mat Mantéga Mat Mantéga Mx Caucade Mat Caucade Mx Corniche Fleurie Mat Corniche Fleurie Mx Crémat Bellet Mx Fabron Mx Jules Verne Mx La Lanterne Mat La Lanterne Mx Les Pervenches Mat Magnolias Mat Magnolias Mx 1 Magnolias Mx 2 St Isidore Mat St Isidore Mx	Acacias Mat Acacias Mx Fuon Cauda Mat Fuon Cauda Mx 2 Fuon Cauda Mx1 Gairautine Mx Las Planas Mat J.F. Knecht Mx Le Righi Mat Le Righi Mx Les Oliviers Mat Les Oliviers Mx R. Rancher Mat I R. Rancher Mx 2 R. Rancher Mx I Ray Gorbella Mat Ray Gorbella Mx St Barthélémy Mat St Barthélémy Mx 2 St Barthélémy 1 Appli St Exupéry Mat St Exupéry Mx Pessicart mat St pancrace Mx St Pierre de Feric Mat St Pierre de Feric Mx St Sylvestre Mat St Sylvestre Mx I St Sylvestre Mx2 Von Derwies Mat Von Derwies Mx Darsonval (Conservatoire) Rimiez supérieur Mx Auber Mat Auber Mx Clément Roassal Mat Dubouchage Mat Roméo Mat Roméo Mx 1 Roméo Mx 2 Ronchèse Mx Rothschild Mat Rothschild 1 Rothschild 2 Appli Mx Cimiez Essling Arène de Cimiez Mx Cimiez Appli maternelle St Roch Mat St Roch Mx I St Roch Mx2	Château Mat Château Mx Nikaia Mat Nikaia Mx Merle Mat Merle Mx Papon Mat Papon Mx Port Mat Port Mx Terra Amata Mat Terra Amata Mx Arziari Mx Bischoffsheim Mat Bischoffsheim Mx 2 Bischoffsheim Mx I Cassini Mx Col de Villefranche Mat Col de Villefranche Mx Ferry Mat Ferry Mx Les Orangers Mat Les Orangers Mx Macé Mat Macé Mx I Macé Mx2 Pégion (Mont Boron Mx) Risso Mx La Capelina Mat La Sourgentine Mat Eze Cigales de mer Eze Ganton Villefranche/mer Plateau St Michel Villefranche/mer Magnolias mat Villefranche/mer Calderoni St Jean Cap-Ferrat Mon école	Ariane J. Piaget Mx Ariane J. Prévert Ariane Lauriers Roses Mat Ariane M. Pagnol Mx Ariane Manoir Mat Ariane Mésanges Mat Ariane Mûriers Mat Ariane R. Cassin Mx Ariane Val d'Ariane Mat Bon Voyage Mat Bon Voyage Mx I Bon Voyage Mx II Aimé Césaire mat L'Aquarelle Mat Pasteur Mat Pasteur Mx St Charles Mat St Charles Mx